

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL-d'AJOL
COMMUNE
LE VAL-d'AJOL

ARRÊTE n° 404 / 2023

OBJET :

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION A L'OCCASION
DE TRAVAUX**

Le Maire du Val-d'Ajol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux prévus au programme de voirie 2023,

ARRETE:

ARTICLE 1° - A compter du vendredi 08 septembre 2023 au vendredi 29 septembre 2023, la circulation de tous véhicules sera neutralisée 3 journées sur :

- VC151 (secteur N°48 Route du Girmont)
- VC100 (Secteur N°18 & 20 Route de la Palécôte)
- VC139 (Secteur N°31 Chemin des Roches)
- VC 6 (Rue de la Grande Côte) (secteur intersection VC6 – VC124 – VC125)
- VC 47 (La Combelle)
- VC 173 (Rue Salisbury) (secteur intersection avec RD20)
- VC 173 (Rue Salisbury) (secteur intersection avec VC212)
- CR 329 (Secteur N°18 Pombegoutte)
- Chemin de la Bodere (Secteur N°9 Route de la Banvoie)
- Accès N°153, 155 et 157 Faymont

La circulation sera rétablie à chaque fin de journée et weekend. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

ARTICLE 2° - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise S.T.P.I. en charge des travaux.

ARTICLE 3° - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD

LE VAL-D'AJOL, le 07 / 09 / 2023



Le Maire,

Anne GIRARDIN